

**Communauté de Communes
TERRES D'ARMAGNAC**
**Procès verbal de la réunion du Conseil Communautaire
du lundi 21 mars 2011 à 20 heures 30**

L'an deux mille onze, le lundi vingt et un mars, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de POUYDRAGUIN, sous la présidence de Monsieur Michel SANSOT, Président de la Communauté de Communes Terres d'Armagnac.

Etaient présents : Mmes DUCLOS, PASIAN, REICHERT, RENAUDIN, TAJAN, Mrs BARATAULT, LABADIE, SEGAT, PAYROS, BERGAMO, TISON, SANSOT, DAGIEUX, MUSSET, BAUDE, LECERF, FORT suppléant de Mme THORIGNAC, JELONCH, FITAN, DUCASSE, DUALE , MAHUE.

Etaient absents et excusés : Mme THORIGNAC remplacée par Mr FORT, Mr PESQUIDOUX.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès verbal du 31 janvier 2011.

ORDRE DU JOUR :

- Débat d'orientation budgétaire
- Débat projet de coopération intercommunale
- Projet d'adhésion au périmètre d'étude SCOT du Pays Val d'Adour
- Questions diverses

Monsieur Denis DUALE est nommé secrétaire de séance.

Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Christian JELONCH qui rappelle que le débat d'orientation budgétaire est facultatif car la population de la CCTA est inférieure à 3500 habitants.

Il précise les dates de réunions suivantes :

- commission des finances lundi 4 avril 2011 à 13h30
- approbation compte administratif 2010 et vote du budget primitif 2011 le 28 avril prochain.

Mr JELONCH propose d'articuler la préparation budgétaire autour des 4 axes suivants :

- essayer de maîtriser les charges de fonctionnement

les ressources 2011 devraient être au mieux équivalentes à celles de 2010, voirie en diminution.

- respecter les engagements concernant les investissements
- pas d'augmentation des taux de fiscalité
- le recours à l'emprunt sera modéré

Il demande à chaque Président de commission de chiffrer leurs projets respectifs pour la réunion de la commission des finances.

Quelques orientations sont déjà connues :

➤ Commission Education, Enfance et Jeunesse

- Achat machine à laver et sèche linge pour le Multi accueil
- Câblage informatique pour Ecole Numérique Rurale
- Ecole de Termes :
Devis en cours pour pose de lambris au dortoir et travaux de peinture de menuiseries
- Ecole du Parré :
Travaux de réparation du toit du préau envisagés

➤ Commission Aménagement du Territoire et Interventions Economiques

L'entreprise SCHAERER se porte acquéreur de 3 lots sur le lotissement artisanal.

➤ Commission Voirie et Développement Durable

Le dossier de marché pour le programme investissement est en cours. La réception des offres est fixée au vendredi 8 avril prochain à 16h30.

L'ouverture des plis aura lieu le mardi 12 avril 2011.

➤ CIAS

Au mois de février, la CCTA a accordé une avance de trésorerie au CIAS de 6000 €.

L'association Le Jardin Solidaire de Cahuzac sur Adour demande une contribution à hauteur de 3000 € pour son fonctionnement.

Débat projet de coopération intercommunale

Monsieur le Président informe l'assemblée que suite à la réunion plénière du 15 février dernier, trois délégations d'élus ont rencontré les communautés de communes Bastides et Vallons du Gers, Bas Armagnac et Monts et Vallées de l'Adour.

Plusieurs élus prennent la parole afin de restituer ces différentes rencontres.

➤ Bastides et Vallons du Gers

Rencontre constructive.

Les compétences sont quasiment les mêmes exceptée la voirie, gérée par un SIVOM.

➤ Bas Armagnac

Peu de similitude, la voirie est exercée par un syndicat mixte.

Cette structure se définit comme une communauté de projets et non de services.

Les élus de la CCTA ont réaffirmé leur souhait de conserver toutes les compétences actuelles

La préoccupation immédiate de cette communauté de communes est l'intégration des communes isolées.

➤ Monts et Vallées de l'Adour

Compétences similaires excepté le CIAS.

L'axe essentiel de cet EPCI est le scolaire et périscolaire. Construction d'une école maternelle à Riscle, projet de construction d'une école élémentaire (3 classes) à Saint Germé. Au niveau de la voirie les travaux s'autofinancent en totalité.

Le CIAS n'est pas une priorité pour l'instant.

La rencontre s'est soldée par la conclusion suivante :

les élus de cette structure ne sont pas prêts pour travailler avec la CCTA.

Ces restitutions seront présentées jeudi 24 mars prochain devant l'ensemble des conseils municipaux du territoire.

Monsieur JELONCH fait part du calendrier imposé par la nouvelle loi et présente un comparatif des modes de rapprochement possible.

Monsieur le Président doit faire part de ses conclusions au Préfet avant le 31 mars prochain.

Ce courrier retracera le cheminement réalisé, précisera les deux communautés de communes retenues, la volonté de travailler en fusion.

Si le choix se porte sur Bas Armagnac, les élus de la CCTA souhaitent que cette structure intègre les compétences scolaires et action sociale en modifiant leurs statuts avant la fusion. Si le choix se porte sur Bastides et Vallons du Gers, il faudra qu'ils intègrent la compétence voirie.

Projet d'adhésion au périmètre d'étude SCOT du Pays Val d'Adour

Monsieur le Président rappelle la délibération du 31 janvier dernier approuvant le périmètre d'étude SCOT du Pays Val d'Adour.

La communauté de communes de Garlin a décidé de se désolidariser de cette démarche.

Il convient donc de délibérer de nouveau pour ce périmètre.

Le conseil communautaire décide d'approuver le périmètre d'étude du SCOT du Pays Val d'Adour, 18 pour, 4 abstentions.

Questions diverses

➤ Installation entreprise SCHAERER

Monsieur le Président rappelle que l'entreprise SCHAERER a décidé d'acquérir les lots n°1,2 et 3 sur le lotissement artisanal.

L'évaluation des travaux des travaux de terrassement s'élève à 25 000 €.

Monsieur JELONCH rappelle le conseil communautaire du 29 octobre 2008 au cours duquel avait été décidé d'instaurer un régime de subvention d'aide aux entreprises à hauteur de 6.25% de l'investissement immobilier hors terrain avec un plafond de 100 000 €.

Il propose d'adopter le dispositif suivant :

La CCTA pourrait subventionner à hauteur de 12,50% dans la mesure où le Conseil Général du Gers n'intervient plus dans ce type d'opération à hauteur de 6.25% à égalité avec la CCTA comme il le faisait précédemment.

De plus, le plafond pourrait augmenter de 100 000 à 200 000 € car l'entreprise SCHAERER s'engage à créer 4 emplois.

Ainsi l'aide apportée serait de 25 000 €.

Modalité de versement :

- 50% au début des travaux
- 50% à la fin des travaux

Une convention formalisant les engagements entre les différentes parties sera établie.

Le conseil communautaire émet un avis favorable.

➤ Economique

Monsieur LABADIE fait part de la demande de Monsieur PLAUZET qui a un projet d'hôtel restaurant sur Aignan.

Monsieur PLAUZET souhaiterait que la communauté de communes achète les murs, réalise les travaux pour ensuite lui louer le bâtiment.

Le conseil communautaire émet un avis défavorable.

➤ Mini bus

Monsieur le Président informe les membres du conseil qu'il n'est pas possible de prêter le mini bus aux associations. Problème juridique.

➤ Entretien linge multi Accueil

Monsieur BARATAULT propose d'acheter une machine à laver et un sèche linge pour le Multi Accueil, le coût de pressing étant élevé.

Après consultation, la commission Education, Enfance et jeunesse propose de retenir les devis suivants :

- DUFFOUR Michel (lave linge + sèche linge).....911, 98 €
- JARRY Sébastien (électricité).....828, 83 €
- LACLAVERIE Guy (plomberie).....508,30 €

Soit un montant global de 2249, 11 € TTC.

➤ Nocturne à Aignan dans le cadre de la fête du Saint mont

A la demande de Monsieur PAYROS, les Maires des communes composant l'aire géographique actuelle de AOVDQS Saint Mont, seront invités conjointement avec la Mairie d'Aignan à un apéritif tapas samedi 26 mars à 18 heures sous les arcades de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures quarante cinq.

Vu par Nous, Président de la Communauté de Communes TERRES D'ARMAGNAC pour être affiché le 23 mars 2011 à la porte de la Mairie d'AIGNAN conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

AIGNAN, le 23 mars 2011

Le Président
Michel SANSOT